



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 3 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de décembre à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 26 novembre 2021.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; François FONTAINE ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Jean-Claude DENIE ; Robin BERCEGEAY

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Étaient excusés : Denis LENORMAND ; Catherine RICHOMME

Secrétaire de séance : Roger COUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Reversement de l'excédent du Budget annexe vente d'électricité vers le Budget Principal

Thomas LEMONNIER précise à François FONTAINE que ce sont l'accumulation des excédents de fonctionnement qui permettent ce transfert.

VOTE : UNANIMITE

2 – Décision modificative n°1/2021 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget principal

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

3 – Budget principal 2021 – Créances admises en non-valeur

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE



4 – Provision pour dépréciation des créances douteuses

Thomas LEMONNIER indique qu'il n'y a pas de créances douteuses en 2021 sur les budgets du SIVOM.

VOTE : UNANIMITE

5 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2022

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

6 – Revalorisation des tarifs des locations de salles

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

7 – Convention de reversement de la participation financière versée aux élèves scolarisés à l'école Saint-Joseph

Caroline LEBEAU demande si les enfants de plus de trois ans sont bien inclus à cette convention. Monsieur le Président répond qu'ils sont bien intégrés.

VOTE : UNANIMITE

8 – Convention d'objectifs avec l'association la Madeleine Football

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

9 – Convention d'objectifs avec l'association la Madeleine Basket

Monsieur le Président indique à l'assemblée que l'association connaît un nombre de licenciés record. A cause du contexte sanitaire, c'est une situation qui n'est pas observée dans de nombreuses associations.

VOTE : UNANIMITE



10 – Adoption d'un règlement visant à encadrer l'intervention financière du SIVOM de la Madeleine vis-à-vis des associations

Monsieur le Président indique qu'il y a une erreur à l'article 5 de la page n°4 du présent règlement. Le paragraphe suivant est à supprimer du règlement : « Les dossiers de demande de subvention devront être déposés en Mairie de Guérande au plus tard le 30 juin de l'année, délai de rigueur. ».

VOTE : UNANIMITE

11 – Autorisation de signature du marché d'assurances – 2022-2024

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

12 – Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical

Jean-Noël DESBOIS s'interroge sur la durée de validité de ce règlement. Monsieur le Président répond qu'il est valable jusqu'à ce que le Comité Syndical délibère à nouveau sur un règlement.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Président indique aux membres du comité que la rue Saint-Exupéry a été rajoutée à l'étude dans le prolongement de la rue des Parcs Neufs afin de sécuriser la traversée Est-Ouest du village de la Madeleine. Cette proposition a fait l'objet d'échanges entre la direction des services techniques des communes de Guérande et de Saint-Lyphard avant le lancement de l'étude, un rendez-vous sur site a eu lieu ce 3 décembre entre Messieurs COUE et ALLAIRE (St-Lyphard) et Messieurs VISSE et BOISSON (Guérande). L'étude est lancée mais les travaux ne seront réalisés qu'en 2022. Jean-Claude DENIE souligne que ces travaux sont très attendus des madeleinois, ils sont repoussés depuis quelques années pour des raisons diverses, les élections, le COVID-19, l'organisation interne des services techniques de Guérande notamment. Il souhaiterait également connaître le nom du responsable du secteur de la Madeleine récemment recruté par Guérande, Monsieur le président indique qu'il s'agit d'Hélène SEIGNER.

Claude BODET souligne que tout le monde est agacé par ce retard mais que la plupart des collectivités connaissent des problèmes de recrutement notamment aux services techniques, ce qui peut entraîner du retard dans la réalisation des travaux. Il souligne également que les travaux



rue Saint-Exupéry étaient très attendus, ils sécuriseront la traversée des enfants vers le restaurant scolaire.

Un calendrier des travaux sera présenté lors la prochaine commission mixte du SIVOM.

Jean-Claude DENIE indique qu'il y a un besoin de vestiaires au stade de football, les études et le chiffrage ont été réalisés pour ces travaux. Nicolas CRIAUD et Claude BODET répondent qu'une priorisation des travaux devra être faite selon les capacités financières du SIVOM.

Monsieur le Président informe les membres du Comité que la cérémonie des vœux de la Madeleine est annulée en raison du contexte sanitaire.

Monsieur le Président indique que le dossier des sanitaires de la Madeleine est toujours en cours d'expertise. La Société Générale est pour l'instant réticente a une nouvelle implantation d'un distributeur automatique de billets (DAB), Monsieur CRIAUD doit leur réécrire à ce sujet. D'autres solutions existent comme la location d'un distributeur par le Syndicat ou l'installation d'un DAB dans un commerce du bourg. Caroline LEBEAU doit se rapprocher des commerçants afin de connaître leurs avis sur ce dernier point.

Jean-Claude DENIE informe les membres du Comité que certains madeleinois sont mécontents de ne plus avoir de sanitaires dans le centre-bourg. Les délégués répondent que l'explosion est récente et l'installation de nouveaux sanitaires sera abordée lors de la prochaine commission mixte.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 45.

Roger COUE

Secrétaire de séance

